

2. Années financières	Statistique Canada	Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration	Total
		effectif	
1966-1967.....	1	—	1
1967-1968.....	66	—	66
1968-1969.....	88	2	90
1969-1970.....	100	5	105
1970-1971.....	99	7	106

3. Voici la définition d'un emploi vacant utilisée dans la présente enquête sur les emplois vacants: (1) emploi qui était vacant toute la journée de référence. (2) emploi pour lequel on a pris des mesures particulières de recrutement pendant une période déterminée. (3) emploi qui était accessible aux postulants hors de l'effectif et (4) emploi qui était soit immédiatement disponible, soit disponible à une date future, bien définie, d'entrée en service.

4. Juin 1970.

5. Les données de l'enquête sur les emplois vacants sont en voie d'évaluation et de préparation en vue de leur publication. Le premier numéro contiendra les données mensuelles pour la période débutant en juin 1970 et se poursuivant actuellement, après quoi les données paraîtront mensuellement. La publication doit commencer avant la fin de 1971.

#### LA LOI SUR LA COUR SUPRÊME

##### Question n° 1747—M. Fairweather:

1. Le gouvernement envisage-t-il d'amender la Loi sur la Cour suprême pour résoudre le problème que pose l'accumulation de causes non encore entendues?

2. L'amendement envisagé exigera-t-il que tous les appels civils, indépendamment de la somme en cause, soient d'abord présentés à la Cour suprême sous la forme d'une demande d'autorisation à faire appel?

**L'hon. John Turner (ministre de la Justice):** On étudie le meilleur moyen à prendre en vue de diminuer le volume de travail actuellement imposé à la Cour suprême en matière d'appels, et on se propose de consulter à ce sujet l'Association du barreau canadien ainsi que d'autres groupes que la question intéresse.

#### LA LOI SUR LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE—LES STATIONS D'ÉCHANTILLONNAGE

##### Question n° 1750—M. Aiken:

1. A la suite de l'adoption de la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, a-t-on ajouté d'autres stations d'échantillonnage au réseau national de contrôle et, dans l'affirmative, combien?

2. Consacre-t-on des crédits supplémentaires au programme d'échantillonnage de l'atmosphère?

**M. Eymard Corbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement):** Monsieur l'Orateur, nous ajou-

tons continuellement de nouvelles stations à notre réseau national de contrôle de la pollution atmosphérique. Le programme en question est mené à un rythme accéléré depuis janvier 1970. Au cours de l'été dernier, par exemple, on a installé des stations dans l'île du Prince-Édouard, à Terre-Neuve et dans la province de Québec. Jusqu'à présent, nous avons 237 instruments d'échantillonnage dans 36 villes des dix provinces, ce qui constitue une amélioration considérable lorsque l'on se reporte au réseau de janvier 1970 qui ne comprenait que 128 instruments dans 20 villes de sept provinces.

En réponse à la deuxième partie de la question, oui, de nouveaux crédits sont affectés au programme d'échantillonnage de l'atmosphère ainsi qu'au programme de lutte contre la pollution atmosphérique en général à la suite de l'adoption de la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique. Ces crédits additionnels paraîtront dans un budget supplémentaire de cette année ainsi que dans le budget principal de l'an prochain dans le cadre du programme de la qualité de l'environnement de mon ministère.

#### L'ACADIAN CABLE TV LIMITED

##### Question n° 1751—M. Fairweather:

1. *L'Acadian Cable T.V. Limited* détient-elle un permis de télédiffusion par câble à St. Stephen, à Milltown ou ailleurs au Nouveau-Brunswick?

2. Le CRTC a-t-il rejeté la demande de cette société et, dans l'affirmative, a) quand, b) quelles mesures le CRTC compte-t-il prendre afin de forcer *l'Acadian Cable T.V. Limited* à cesser ses activités?

3. *L'Acadian Cable T.V. Limited* exerce-t-elle ses activités sans détenir de permis, et ce, à l'encontre des dispositions et règlements de la Loi sur la radiodiffusion?

4. M. A. Clayton Weatherby détient-il un permis de télédiffusion par câble à St. Stephen, à Milltown ou ailleurs au Nouveau-Brunswick et, dans l'affirmative, quand ce permis lui a-t-il été accordé?

[Français]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Monsieur le président, le Conseil de la radio-télévision canadienne me transmet les renseignements suivants: 1. Non.

2. Oui. a) L'annonce en a été faite publiquement le 5 mars 1971. b) Le C.R.T.C. étudie encore la question.

3. Le C.R.T.C. étudie encore la question.

4. Le C.R.T.C. a délivré à M. Alexander Clayton Weatherby un permis pour l'exploitation d'une entreprise de télédistribution, desservant St. Stephen et Milltown (Nouveau-Brunswick), le 2 novembre 1970.

[Traduction]

#### AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN—LES PLAINTES DES FONCTIONNAIRES

##### Question n° 1754—M. McQuaid:

Combien de plaintes, par province, les employés du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont-ils portées au cours des deux dernières années?